

AVIS PUBLIC

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 327 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ NUMÉRO 165 AFIN D'INTÉGRER UN DIAGNOSTIC ET DES CIBLES EN MATIÈRE D'HABITATION

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Linda Phaneuf, directrice générale et greffière-trésorière, aux citoyens des municipalités locales de la MRC de Beauharnois-Salaberry, que le « *Règlement numéro 327 modifiant le schéma d'aménagement révisé numéro 165 afin d'intégrer un diagnostic et des cibles en matière d'habitation* » est entré en vigueur le 29 août 2025, suite à la réception d'un avis favorable émis par la ministre des Affaires municipales.

Les personnes intéressées à prendre connaissance de la teneur du règlement sont invitées à consulter la section « Documentation et règlements » du site Internet de la MRC (www.mrcbhs.ca). Une copie certifiée conforme du règlement est également disponible pour consultation au siège social de la MRC de Beauharnois-Salaberry situé au 2, rue Ellice à Beauharnois, sur les heures régulières d'ouverture des bureaux administratifs.

Donné à Beauharnois, ce quinzième (15^e) jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-cinq (2025).

La Directrice générale et
Greffière-trésorière,

Document original signé

Linda Phaneuf, urb.